

Montpellier, le 12 novembre 2013

Le recteur de l'académie de Montpellier Chancelier des universités

à

Mesdame et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale Madame et Messieurs les Présidents d'université Monsieur le directeur de l'IUFM Monsieur le chef du S.A.I.O. Madame la Délégué Académique à la Formation des Personnels Mesdames et Messieurs les chefs des établissements du second degré pour attribution

Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'Académie -Inspecteurs Pédagogiques Régionaux Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement Technologique pour information

Direction des Ressources Humaines

académie Montpellier

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

> Service Commun des Personnels Enseignants GT2

N° inter 2014 Affaire suivie par Anne Herail Adjointe au chef du SCPE

> Courriel Mvt2014 @ac-montpellier.fr

Rectorat 31, rue de l'Université CS 39004 34064 Montpellier cedex 2 <u>OBJET</u>: Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.

RENTREE 2014 / PHASE INTERACADEMIQUE

REF:

- Arrêté ministériel du 28 octobre 2013
- Note de service n°2013-168 du 28 octobre 2013 parue au B.O.E.N n° 41 du 7 novembre 2013
- Arrêté rectoral du 12 novembre 2013, publié sur le site internet académique

A AFFICHER en salle des professeurs et au service de la vie scolaire

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités d'organisation des opérations de mutation des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation.

L'ensemble des dispositions applicables est décrit dans la note de service ministérielle visée en objet et publiée au B.O.E.N. n° 41 du 7 novembre 2013.

La présente circulaire, ainsi que ses différentes annexes, ont pour objet de vous rappeler les instructions nécessaires au bon déroulement de la première partie de ce mouvement, appelée **phase inter-académique**.

Inscriptions sur le serveur SIAM i-prof : du jeudi 14 novembre, 12 heures au mardi 3 décembre, 12 heures

MISE EN PLACE DU SERVICE « INFO MOBILITE »

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisés est mis à leur disposition :

Du 12 novembre au 4 décembre 2013

Les candidats à une mutation ont accès à un service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée, en appelant le :

0800 970 018, numéro vert

Et en consultant les guides SIAM et mobilité sur le portail de l'éducation :

www.education.gouv.fr

Après la fermeture de SIAM, dès le 3 décembre,

Les candidats pourront contacter leur correspondante-gestionnaire du mouvement au niveau académique dont les coordonnées figurent en annexe 2, page 6 de la présente circulaire.

En communiquant leurs coordonnées téléphoniques au moment de la saisie de leurs vœux, les candidats au mouvement seront prévenus dès le résultat connu.

Pour permettre aux personnels de poser toute question relative au mouvement, une adresse électronique est à leur disposition :

mvt2014@ac-montpellier.fr

La <u>phase intra-académique</u>, quant à elle, se déroulera de mars à juin 2014 et fera l'objet d'un arrêté et d'une circulaire spécifiques qui vous parviendront dans le courant du mois de mars 2014.

Je vous invite à assurer la plus large diffusion de cette circulaire et à faciliter l'accès à SIAM de tous les personnels de votre établissement candidats soit à un changement d'académie, soit à une première affectation, soit encore à une affectation sur poste spécifique.

Je vous engage enfin à veiller au respect des différentes étapes du calendrier du mouvement, présenté en annexe 2.

Je vous en remercie.

Pour le recteur et par délégation, le directeur des ressources humaines, adjoint au secrétaire général.

rge-GRÉVOUL

Pièces jointes:

annexe 1 : Participation au mouvement inter-académique 2014

- annexe 2 : Calendrier et coordonnées des gestionnaires/discipline du SCPE-

- annexe 3 : Demande de bonification Handicap

ANNEXE 1

PARTICIPATION AU MOUVEMENT

I. <u>Les participants</u>

1. Participants obligatoires :

- les personnels stagiaires.
- les agents placés en position de congé sans traitement en vue d'exercer des fonctions d'ATER et de moniteurs arrivant en fin de contrat.
- les personnels affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2013-2014

2. Participants volontaires :

- -les agents souhaitant changer d'académie.
- -les agents demandant leur réintégration.
- -les agents qui candidatent pour un poste spécifique.
- -les agents souhaitant obtenir une mutation pour Mayotte.

II. Modalités de participation :

1. <u>Dispositions communes aux mouvements général et spécifique.</u>

Toute demande doit-être saisie sur SIAM i-prof, accessible sur :

www.ac-montpellier.fr

Aller sur « Espace des personnels EN » Cliquer sur le lien « I-prof » - à droite sur l'écran

Saisir

- le compte utilisateur
- le mot de passe NUMEN ou mot de passe personnalisé par l'intéressé.

En cas de difficulté d'accès à i-prof, un lien vers une page d'aide est à la disposition des candidats.

Cliquer sur:

Puis cliquer sur:

Valder Clas Services

Cliquer sur le lien SIAM

Cliquer enfin sur :



Période de saisie des vœux :

- > Du jeudi 14 novembre 2013 à 12 heures
- > Au mardi 3 décembre 2013 à 12 heures

ANNEXE 1 suite

Déroulement des opérations :

- Envoi des formulaires de confirmation de demande de mutation par le service commun des personnels enseignants- SCPE- du rectorat dans les établissements.
- Edition et transmission de ces formulaires aux intéressés, dans les meilleurs délais, par le chef d'établissement.
- Les candidats remettront au chef d'établissement leur formulaire de confirmation, après l'avoir dûment signé, joint les éventuelles pièces justificatives et y avoir apporté les corrections qu'ils estimeraient nécessaires. En signant cet imprimé de confirmation, <u>les personnels s'engagent à accepter la nomination</u> qui leur sera notifiée à l'issue de la phase interacadémique du mouvement 2014.
- Après avoir vérifié la présence des pièces justificatives requises indiquées par les candidats dans le cadre prévu à cet effet, le chef d'établissement complètera la rubrique qui lui est réservée et apposera son visa.
- Le chef d'établissement adressera enfin les formulaires de confirmation, <u>par voie postale</u>, à l'adresse suivante : Rectorat de Montpellier

SCPE-Mouvement
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

- Les éléments du barème renseignés par le candidat seront contrôlés et vérifiés par le SCPE puis affichés sur SIAM. Comme les années précédentes, il sera possible à chaque candidat d'en <u>demander la correction, par écrit</u>, auprès du <u>gestionnaire de la discipline</u> au SCPE- cf. liste en annexe 2, page 6.
- Un groupe de travail spécifique à chaque corps, émanation des instances paritaires académiques, sera ensuite réuni fin janvier et son avis recueilli. Les barèmes arrêtés alors feront l'objet d'un nouvel affichage sur SIAM, après chaque réunion du groupe de travail du corps concerné.
- Dès lors, seuls les barèmes rectifiés à l'issue du groupe de travail pourront faire l'objet d'une ultime demande de correction, jusqu'au **vendredi 31 janvier 2014 à minuit.**

2. Dispositions particulières aux mouvements spécifiques nationaux :

Les candidats se reporteront aux indications détaillées par la note de service ministérielleannexe II (P 23 et suivantes) : nature des postes, élaboration des candidatures et modalités de leur transmission.

ATTENTION:

Le candidat a l'obligation de saisir en ligne via I-Prof, <u>une lettre de motivation</u> et doit mettre à jour son CV sans attendre l'ouverture du serveur SIAM i-prof. Il a également la possibilité, sur la page « services », d'ajouter son **rapport d'inspection** en pièce jointe au format PDF.

En complément de ces saisies, les candidats transmettront, le cas échéant, un dossier complémentaire aux adresses indiquées dans l'annexe II précitée. <u>Hormis la confirmation des vœux, aucun document ne doit être retourné aux services du rectorat.</u>

Il est vivement conseillé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement dans lequel est situé le poste sollicité pour un entretien et de leur transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature. Les chefs d'établissement d'accueil communiqueront à l'inspection générale <u>par écrit</u> sous couvert de leur recteur d'académie <u>avant le 14</u> décembre 2013, leur appréciation des candidatures reçues.

ANNEXE 2

Calendrier des opérations

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE TOUS CORPS

Saisie des candidatures et des vœux - SIAM i-prof	du 14 novembre 2013 midi au 3 décembre 2013 midi	
Envoi par les intéressés des demandes de priorité - handicap au médecin conseiller technique du Recteur	13 décembre 2013	
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	3 décembre 2013	
Retour des confirmations de demandes au rectorat SCPE: - corps nationaux - PEGC cf. annexe IV-A de la note de service du 28 oct 2013 pages 36 à 40	13 décembre 2013 16 janvier 2014	
Affichage des barèmes sur SIAM	16 janvier 2014	

MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	du 14 novembre 2013 midi au 3 décembre 2013 midi		
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	3 décembre 2013		
Retour des confirmations de demandes au rectorat SCPE	13 décembre 2013		
Saisie des avis des <u>chefs d'établissement actuel</u> des candidats et des corps d'inspection sur <i>i-prof « mouvement spécifique »</i>	jusqu'au 13 décembre 2013		
Transmission au ministère, par les candidats, du dossier complémentaire le cas échéant, cf N.S du 30 octobre 2012 - BOEN spécial n°8 du 8 nov. 2012 pages 24 à 25	lors de la formulation des vœux		

MOUVEMENT des Directeurs de CIO sur poste indifférencié

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	du 14 novembre 2013 midi au 3 décembre 2013 midi
Diffusion des confirmations de demandes aux établissements	3 décembre 2012
Retour des confirmations de demandes au <u>ministère DGRH B2</u> directement par l'intéressé – cf N.S du 28 octobre 2013 - BOEN spécial n° du 7 nov. 2013 pages 25 à 26	20 décembre 2013

MOUVEMENT des DCIO et COP sur poste spécialisé / DRONISEP / INETOP

Saisie des candidatures et des vœux sur postes spécifiques - SIAM i-prof	du 14 novembre 2013 midi au 3 décembre 2013, midi
Transmission par les intéressés des dossiers de candidature sur poste spécialisé - cf N.S du 28 octobre 2013 - BOEN spécial n° du 7 nov. 2013 pages 26 à 27	

Annexe 2 MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2013 Coordonnées des gestionnaires par discipline

Discipline	Gestionnaire	Téléphone
Lettres classiques L 8011 à 8530	Claudine RAYNAUD	04 67 91 47 56
Lettres modernes	Betty BESSON Tatiane LOREY	04 67 91 47 85 04 67 91 50 75
Anglais CPE	Christophe LEROY	04 67 91 46 35
Histoire Géographie P 7140 à P 8520	Lucie ARNAUDIES	04 67 91 46 48
Allemand Espagnol Italien Langues rares Sciences économiques Philosophie	Martine FALCOU	04 67 91 47 81
Mathématiques	Coralie LOMBARD	04 67 91 47 23
Education musicale Documentation Orientation Technologie S.V.T. L2000 à 7300 ⇒Génies, Menuiserie, Mécanique, Informatique, Electrotechnique, Arts, Biochimie, Biotechnologie, Esthétique	Fabienne SUCH	04 67 91 46 79
Sciences Physiques L2000 à 7300 ⇒Génies, Menuiserie, Mécanique, Informatique, Electrotechnique, Arts, Biochimie, Biotechnologie, Esthétique	Claire VIAL	04 67 91 47 53
PLP Lettres-Anglais Lettres-Espagnol Maths-Sciences-Physiques Lettres-Histoire P2100 à P6630	Nouria MEKADDEM	04 67 91 45 38
EPS	Florence THEROND	04 67 91 50 72
Mouvement Spécifique PEGC Arts plastiques	Sylvie GANGA	04 67 91 47 89

ANNEXE 3

RECTORAT DE MONTPELLIER MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE

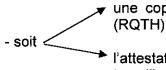
Rentrée scolaire 2014

DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP MOUVEMENT A GESTION DECONCENTREE PHASE INTER-ACADEMIQUE

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation pouvant justifier de l'attribution d'une bonification au titre d'un handicap concernant l'intéressé(e), le conjoint, d'un handicap ou d'une maladie grave concernant l'un des enfants à charge doivent faire parvenir, exclusivement par voie postale, un dossier médical <u>récent et complet</u>, sous pli confidentiel, **au plus tard le <u>vendredi 13 décembre 2013</u>** au :

Médecin Conseiller Technique du Recteur de l'Académie de Montpellier RECTORAT de MONTPELLIER 31, rue de l'Université CS 39004 34064 MONTPELLIER cedex 2

Ce dossier doit comporter :



l'attestation de dépôt d'une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

- un ou des **certificats médicaux détaillés**, sous pli confidentiel, précisant la pathologie exacte ayant donné lieu à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, le traitement suivi, l'évolution prévisible, l'amélioration attendue des conditions de vie de la personne...
- la notice de renseignements ci-jointe,
- une enveloppe timbrée à l'adresse personnelle de l'intéressé(e) s'il souhaite recevoir l'accusé de réception du dossier selon modèle en annexe à compléter.

DOSSIER MEDICAL CONFIDENTIEL PHASE INTER ACADEMIQUE

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

A JOINDRE A TOUTE DEMANDE DE BONIFICATION

AU TITRE DU HANDICAP (BO nº41 du 7 novembre 2013)

A retourner au médecin conseiller technique pour le vendredi 13 décembre 2013 au plus tard

NOM – PRENOM :			
CORPS/GRADE :		DISCIPLINE :pour les personnels enseignants	
DATE DE NAISSANCE :SITUATION DE FAMILLE :		pour les personnels enseignants	
NOMBRE ET DATE DE NAI	SSANCE DES ENF	FANTS :	
ADRESSE PERSONNELLE			
COMMUNE :		CODE POSTAL :	
N° DE TELEPHONE :			
ADRESSE MAIL :			
AFFECTATION ACTUELLE	(adresse de l'établi	issement) :	
STAGIAIRE : OUI	NON 🗆		
TITULAIRE : Affectation à titre définitif Titulaire de zone de remplac Mise à disposition à titre pro			
TE DE NOMINATION DANS	LE POSTE ACTUE	L:	
POSITION ACTUELLE : - activité - congé de maladie ordinaire		- CLM ou CLD □ - disponibilité □	
PERSONNE POUR LAQUE - l'intéressé(e) - le conjoint - un enfant à charge	LLE LA BONIFICA ⁻	TION EST DEMANDEE :	
ACADEMIE DEMANDEE A	LA RENTREE 201	14:	
Fait à	, le	Signature	

ACCUSE DE RECEPTION

DE DOSSIER MEDICAL

DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP

(Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle)

NOM :
PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
/otre dossier est parvenu au Service médical le :

Le Secrétariat